

HONORAIRES LOCATION ET GESTION

HONORAIRES DE LOCATION Recherche et mise en place du locataire uniquement

Montant des honoraires pour acte de location (meublés et vides)

A la charge du locataire : 8 % du loyer annuel hors charges, dans la limite du plafond suivant :

- o 8 €/m² pour les honoraires de visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail
- o 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux

A la charge du propriétaire : 8 % du loyer annuel hors charges, dans la limite du plafond suivant :

- o 100 € forfait d'entremise et de négociation
- o 8 €/m² pour les honoraires de visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail
- o 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux

Frais de renouvellement / changement de bail :

Forfait : 150 € TTC (à la charge du locataire)

Montant des honoraires pour acte de location de garages

A la charge du locataire : 1 mois de loyer charges comprises

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer charges comprises

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE % appliqué sur le montant de la transaction

Taux de gestion

- Service confort :** 8 % TTC des montants encaissés mensuellement
Service privilège : 9 % TTC des montants encaissés mensuellement
Assurance loyer impayés et détériorations : 2,80 % TTC du montant quittancé mensuellement.

Dernière mise à jour, le 05/04/2024

